

L'instabilité des couples est un drame de notre société. Les causes, comme les conséquences en sont multiples et les discours moralisateurs ne peuvent suffire à l'endiguer. Si les moyens de prévention nous échappent beaucoup, nous avons au moins une conviction : c'est que, partout où des femmes et des hommes souffrent, l'Église se doit d'être présente. Et les ruptures de couples, mariés ou non, *a fortiori* quand ce couple a des enfants, créent beaucoup de souffrance. Comment l'Église pourrait-elle abandonner à leur mal-être ces personnes, ou se contenter de les juger ? Plus encore quand elle a béni leur union. Il faut prendre aussi en compte le « mal à l'Église » qu'éprouvent beaucoup de personnes divorcées remariées. Nous pouvons donc nous réjouir que, de multiples manières, cet accompagnement des personnes séparées, divorcées, éventuellement remariées, soit une réalité dans de nombreux diocèses. Nous réjouir aussi que des diacres soient investis dans cet accompagnement.

Ce modeste dossier ne fera apparaître que quelques aspects de cette pastorale, dont on sait qu'elle se développe selon des orientations diverses. L'enjeu est en effet de tenir ensemble la grandeur de l'amour – sur le modèle du Christ – et la miséricorde. L'accent mis sur l'un ou l'autre aspect induit évidemment des pratiques différentes.

Les diacres, en particulier ceux qui sont mariés, sont certainement bien placés pour ces accompagnements, surtout quand il s'agit de groupes, et c'est la raison de ce dossier. Ne dédaignons pas pour autant l'expérience souvent riche de beaucoup de prêtres. Malgré la légèreté avec laquelle les médias traitent la plupart du temps de cette question, beaucoup sont en attente d'une parole de vérité sur l'amour. Quand l'Église se fait proche, quand elle tient un discours imprégné d'Évangile plutôt que moralisateur, elle peut offrir lumière et guérison. Pour avoir servi moi-même ce ministère durant dix ans, je peux témoigner des véritables résurrections spirituelles auxquelles j'ai eu la grâce d'assister, et de ce qu'elles apportent d'infiniment précieux à l'Église. ▀

Jean-François Delarue

Quel accompagnement proposer quand le couple fait naufrage ?

Comme Mercier/CRIC



« Dégager la cendre, souffler »

La mission de Yves Cormier, diacre du diocèse d'Évreux, a sa source dans le synode diocésain : vouer une attention particulière « aux personnes qui connaissent des situations de séparation, de divorce et de second mariage civil ».

Peu avant mon ordination s'était constitué un groupe de réflexion de personnes divorcées, que j'ai rejoint avec mon épouse après mon ordination. Avec ce groupe, nous avons traduit en actes une volonté pastorale en mettant sur pied un certain nombre de propositions :

- débat conférence avec le père Michel Legrain, théologien moraliste ;
- exposition itinérante réalisée par le groupe Chrétiens divorcés, chemins d'espérance ;
- contacts avec une association de pères, enfants et parents séparés ;
- rencontre avec le groupe Normandie de la communion Notre-Dame de l'Alliance.

En 1997, notre évêque, le père Jacques David, nous interpellait ainsi : « *Inventez des chemins nouveaux pour les divorcés remariés... Beaucoup se croient encore rejetés de l'Église et se tiennent à l'écart. Allez vers eux !* » C'est ainsi qu'une célébration diocésaine de la Miséricorde de Dieu a été proposée, puis renouvelée dans deux paroisses, en 2002 et 2003, au cours d'une visite pastorale.

Prière lors d'un remariage : dépasser les a priori

Depuis mon ordination, j'ai reçu environ quarante couples qui souhaitent une cérémonie ou un petit quelque chose à l'église. Huit ont arrêté au cours du cheminement. Pour les uns, il n'y avait qu'une demande de rite ou un complément festif ; pour d'autres, la peur d'être jugés ou mal compris par leurs proches parents. La plupart de ces personnes sont éloignées de l'Église ; cependant leur demande est précise : pouvoir être reçus et prier à l'église. Proposer un autre lieu a toujours été très mal perçu :

« *Pourquoi n'est-ce pas bien d'aller prier à l'église ? On vous dérange, comme les lépreux de l'Évangile ? Vous dites que vous nous accueillez, mais en fait vous nous cachez...* »

La préparation au temps de prière à l'occasion du remariage civil est un moment favorable pour un nouveau départ sur le chemin de l'Évangile. Comme le dit si bien le père Jacques Nourissat : « *Le premier souci de l'accueil c'est de réveiller chez les personnes leurs "forces baptismales". Dégager la cendre et souffler sur les petites braises qui restent.* » Ma mission découle de l'attitude de Jésus lui-même dans l'Évangile : annoncer l'Amour de Dieu qui rejoint toute personne.

Derrière des motivations *a priori* légères, apparaît souvent une certaine ouverture pour une démarche de foi, un désir de Dieu. Vivre un accueil dans la bonté et la bienveillance, et non sous la forme d'interdits, procure des joies, comme celle de voir ce couple redécouvrir le chemin de l'Église de différentes manières : catéchèse, liturgie, accompagnement des enfants pour la profession de foi, la confirmation. D'autres couples nous écrivent régulièrement, nous font partager le bonheur d'une naissance, nous envoient une photo de famille... C'est la preuve qu'un bout de chemin a pu être parcouru avec le Seigneur. À côté de cela, il y a les déceptions : nouvelle rupture, perte totale de relation, aucune fréquentation en Église.

Cependant, il faut reconnaître que ces temps de prière ne sont pas satisfaisants, car ils peuvent être vécus comme un simulacre de mariage à l'église. En 2005, en accord avec notre évêque, le groupe de réflexion a élaboré pour l'ensemble du diocèse une célébration de prière pour l'accueil de couples contractant une deuxième union. Il s'agissait d'une célébration commune à une date programmée avec les couples deman-

sur les braises... »

deurs de l'année. À ce jour, une seule célébration de ce type a été acceptée par deux couples. Ce projet pastoral reste un échec : les couples ne souhaitent pas de célébration commune.

Accompagner ceux qui renoncent au remariage

Ma mission me porte également vers les personnes qui font le choix évangélique de demeurer fidèles à leur oui du sacrement du mariage. C'est la spiritualité des personnes regroupées au sein de la communion Notre-Dame de l'Alliance. Elles font le choix de demeurer fidèles à leur conjoint avec une ouverture du cœur qui va jusqu'au pardon – à donner autant qu'à recevoir. La fidélité au sacrement de mariage des membres de la communion ne les amène pas à juger ou à rejeter les personnes divorcées remariées. Ce sont deux chemins différents. Je suis actuellement le conseiller spirituel du groupe Normandie.

Ma mission est difficile. Les accueils sont différents d'une paroisse à l'autre, d'un diocèse à l'autre. Dans cette pastorale, prêtres et diacres ont des difficultés à se situer.

Une grande espérance : en novembre 2009, avec mon épouse, j'ai eu la chance de participer à une journée « Miséricorde et vérité » organisée par des évêques, prêtres, diacres et laïcs accompagnateurs qui se sont donné pour objectif d'approfondir l'accompagnement pastoral des personnes séparées, divorcées, cohabitantes, remariées ou non, dans la fidélité à l'enseignement du Christ

dans l'Évangile et dans son Église. Ainsi, l'Église se veut au service de l'espérance pour les aider, avec patience et humilité, à grandir dans la foi et l'amour. L'Église sera toujours là pour éclairer et purifier leurs nouvelles situations familiales à la lumière de l'Évangile. ▀

¹ Éric Jacquinet et Jacques Nourissat, *Fidèles jusqu'à l'audace Divorcés remariés : un chemin nouveau dans l'Église*, Éditions Salvator.

² Alain Bandelier (dir.) Lethielleux, *Séparés, divorcés à cœur ouvert – Témoignages, réflexions et propositions de fidèles et de pasteurs catholiques*, Parole et Silence.

Écouter « sans juger »

Une femme divorcée veut se remarier avec un célibataire. Après deux refus dans deux paroisses, ils frappent à notre porte. J'écoute leur histoire et leur désir sincère de vivre une démarche de foi ; je leur propose de revenir.

Après un échange vrai et confiant, ce couple a souhaité renoncer à ce moment de prière, pour ménager un proche parent qui acceptait difficilement ce remariage, et aurait mal perçu ce temps de prière : « *Nous irons à la messe un dimanche après notre mariage civil.* » En repartant, ce couple m'a confié : « *Nous sommes heureux de vous avoir rencontré, car nous avons appris beaucoup. Nous ne pourrons plus recevoir le pardon et la communion. Mais ce que nous regrettons, c'est que personne ne nous a donné la chance de nous recevoir, lors de nos deux premières démarches.* »

Il est vrai que leur demande, une petite bénédiction, avait été mal exprimée. Nous connaissons tous ce problème. Lors d'une pareille demande, je prends les personnes là où elles en sont, sans les juger sur leur désir mal exprimé ni sur leur situation. Par la suite, je suis allé à leur mariage civil, pendant lequel j'ai pu lire un poème. Les époux sont venus ensuite me remercier. Ému, je suis parti et suis allé prier pour eux dans l'église du village.

Offrir des espaces et des lieux d'Église

Diacre du diocèse d'Angers depuis dix ans, Jean-Paul Maillet coordonne un groupe voué à la pastorale des personnes en rupture de couple.

Mon travail en psychiatrie m'a conduit vers l'accompagnement de personnes touchées par la souffrance mentale ; la retraite professionnelle en 2004 réactualise ma mission. L'évêque m'indique : « Sur Cholet, vous êtes chargé de la pastorale des personnes en situation de rupture de leur couple (séparés, divorcés, divorcés-remariés). En lien avec les membres du groupe constitué, dont votre épouse est partie prenante, vous aurez le souci d'offrir des espaces et des lieux d'Église. »

D'abord accueillir et écouter

Ce groupe local, dont je suis coordinateur, se constitue alors de deux couples, une personne divorcée remariée et deux prêtres associés au projet. L'objectif est le suivant : « Donner la parole aux personnes concernées et conscientiser, impliquer les chrétiens dans l'accueil de celles-ci. »

À ce jour, nous avons rencontré une centaine de personnes. Au rythme des besoins et des évolutions, notre groupe trace son chemin. Nous nous retrouvons pour faire le point, définir des thèmes de rencontres et tenir des liens avec les paroisses du doyenné et la commission diocésaine de la pastorale familiale.

Depuis quelques années, le calendrier annuel établi est le suivant :

- trois soirées d'accueil et d'écoute pour les personnes en situation de rupture ;
- trois à quatre soirées autour d'un thème pour celles ayant un peu de « recul » avec leur divorce ;
- une journée ou un week-end diocésain, avec un intervenant ;
- un groupe spécifique « Se reconstruire », sur dix-huit mois, inspiré de G. de Lachaux »¹.

En 2006, trois équipes diocésaines (dont une locale) s'engagent dans une réflexion synodale : « Notre place de divorcés en Église ». Par la suite, la charte synodale précise les orientations et missions en matière d'accueil et d'accompagnement. L'évêque confie au service « Famille » et à l'Université catholique de l'Ouest, la mission d'engager une recherche sur le principe de miséricorde. Une double perspective s'ouvre : l'une théorique et l'autre s'appuyant sur nos pratiques d'accompagnements divers avec les personnes divorcées remariées. À ce jour, je n'en perçois pas l'avancée.

Une expérience diaconale et spirituelle forte

Quand des personnes sortent de leur isolement, de leur rancœur, de leur culpabilité, de leur sentiment d'échec ou de vengeance, je me réjouis, je rends grâce !

Je vois ce monsieur de la cinquantaine... Il est arrivé à cette première soirée tout courbé. Ça faisait cinq ans que sa femme l'avait quitté. Il n'en avait jamais parlé. « Je ne pouvais pas », disait-il. Aujourd'hui, par ses paroles et son physique, il témoigne de son chemin de libération et de pardon.

Une femme de 40 ans est venue dernièrement nous remercier de l'avoir accueillie et écoutée. Son divorce terminé, elle quitte la région pleine de projets et se dit en paix.

Un couple de personnes divorcées remariées témoigne : « À l'occasion de la communion de notre fille, après relecture de nos vies, réflexion et prière, ainsi que l'éclairage de notre prêtre, nous avons pris en conscience notre responsabilité et avons décidé l'un et l'autre de commu-



Comme MERCIER/GFIC

nier. Ce jour-là, nous nous sommes sentis pleinement d'Église. »

Construire des ponts sur un fossé de blessures

Mais, quand des divorcés crient leurs sentiments de mise à distance par des frères chrétiens, quand ils se sentent rejetés des sacrements de la réconciliation et l'eucharistie, quand leur est proposé un autre lieu que l'église paroissiale pour vivre un temps de prière à l'occasion d'un remariage civil, avec eux je me sens blessé, tiraillé, comme à la charnière d'aspirations chrétiennes bien légitimes et une ligne d'Église trop rigide ; je ressens un immense fossé ! Ma mission est alors de favoriser des ponts entre ces attentes et les directives de notre Église. Sur ces questions, sur le plan local et diocésain, je suis engagé à tisser des liens de paroles et d'actes. Je voudrais témoigner aussi qu'avec mes frères

diacres et prêtres, je porte d'une manière particulière cette attention de proximité à tous. Je la porte dans la prière des heures, à l'eucharistie au service de la parole ou de l'autel.

Être présent à des personnes fragilisées par « le naufrage de leur couple ». Je crois que ça met en œuvre un des fondements de la diaconie de l'Église ! ▀

¹ Guy de Lachaux, *Accueillir les divorcés, l'Évangile nous presse*, Éditions de l'Atelier, 2007.

▀ **À Cholet, l'objectif de la pastorale des couples en situation de rupture est de donner la parole aux personnes concernées et d'impliquer les chrétiens dans l'accueil de celles-ci.**

Manifestester qu'un chemin

Évêque de Créteil, Mgr Michel Santier rend grâce au Seigneur que la pastorale familiale, dont les responsables sont un diacre permanent et son épouse, ait proposé une journée de partage et de prière pour les personnes séparées, divorcées et divorcées-remariées. Le thème de la rencontre était « Choisir la vie ».

Dans le diocèse, depuis 1999 sur les paroisses de Fontenay-sous-Bois, un diacre et son épouse ont accompagné trois groupes de divorcés : « *La finalité du groupe n'est pas de s'installer dans la durée mais de redonner le goût de vivre à nouveau, de se reconstruire petit à petit, sûrement, autrement, pour à un moment donné, retrouver une place, toute leur place dans la communauté chrétienne.* »

On oublie souvent que la fidélité de l'Église aux paroles du Christ dans l'Évangile a pour but de défendre la solidité de la cellule familiale et de prendre en compte les droits de la personne qui se retrouve toute seule après le départ de son conjoint.

De même, elle est convaincue que promouvoir la fidélité des époux protège les enfants qui sont souvent les laissés pour compte des séparations, ceux dont on ne parle pas.

Mais notre Église ne peut pas délaisser pastoralement ceux qui vivent des épreuves dans leur couple et qui se séparent après de grandes souffrances.

Le Christ : chemin, vérité et vie

Souvent il est dit que l'attitude compassionnelle est insuffisante et qu'amour et vérité doivent se conjuguer dans ces situations.

Le chemin se trouve dans la contemplation de l'attitude de Jésus-Christ, « qui est chemin, vérité et vie ».

Il a manifesté qu'un chemin était toujours possible pour ceux qui, à cause de leur situation, se trouvaient dans l'impossibilité de participer à la vie de la communauté synagogale ou à la liturgie du Temple – cela était dû à la conception de l'époque de la séparation entre le pur et

l'impur, qui conduisait à la marge de la société, des malades, les lépreux, les collecteurs d'impôts.

La miséricorde de Jésus qui leur apportait la guérison de leurs souffrances physiques ou intérieures, était toujours accompagnée d'un appel à une réintégration au cœur de la société, sans remettre en cause les règles de la communauté, comme pour le lépreux.

« *Va te montrer au prêtre et offre pour ta purification ce que Moïse a prescrit : ils auront là un témoignage* » Mc 1, 44.

Dans les diocèses, vont dans le même sens les propositions que fait la pastorale familiale auprès des personnes séparées, divorcées et divorcées remariées, les invitant à participer à un groupe régulier, à une journée de retraite ou de formation.

Le fait de les inviter à rejoindre un groupe où ils se sentent accueillis, où ils prennent la parole, peuvent dire leurs souffrances, leur révolte sans être jugés, est le commencement d'un chemin de libération, d'apaisement, de réconciliation avec eux-mêmes, avec leur histoire.

Ils peuvent aussi sortir de leur isolement et faire, à travers la rencontre de personnes qui vivent une situation semblable, une expérience d'Église, accompagnés par un ministre ordonné qui représente l'Église, qui prend un visage de proximité et de compréhension, alors que l'Église leur apparaissait indifférente à leur situation douloureuse.

Dans la lecture des Écritures, nous percevons que Dieu a toujours eu le dessein de rassembler son peuple dont les membres ont souvent tendance à se disperser.

Lorsqu'une personne vit une épreuve, elle a tendance à se replier sur elle-même, à se séparer

est toujours possible

des autres. Lui proposer de vivre un partage avec d'autres couples en souffrance lui donne la possibilité de sortir de la culpabilité, de la solitude et de faire aussi une expérience d'Église qui est une expérience de libération et de salut. L'Évangile de Jean nous transmet une interprétation de la parole du grand prêtre Caïphe : « il fit cette prophétie qu'il fallait que Jésus meure pour la nation et non seulement pour elle, mais pour réunir dans l'unité les enfants de Dieu qui sont dispersés ». Jn 11, 52.

Le groupe de parole : de la solitude à la fraternité

Ces personnes qui cheminent dans un groupe de partage spirituel, en vivant ce passage de la solitude à la fraternité, de la dispersion au rassemblement en Jésus-Christ, font l'expérience du mystère pascal, l'expérience du salut apporté par Jésus, mort et ressuscité.

J'en veux pour preuve le témoignage d'une personne qui a participé à la recollection diocésaine en novembre dernier : « *Le long chemin de réconciliation avec ma famille après dix ans de séparation... comme le petit prince et le renard, il a fallu de part et d'autre, apprendre à se réapproprier, prendre le temps de retrouver les paroles de pardon qui n'effacent pas le passé mais rendent possible un avenir.*

Accorder un pardon inconditionnel à son ex-épouse. Quand le chemin du dialogue est provisoirement rompu, il faut savoir faire le premier pas en accordant un pardon unilatéral sans espoir de retour pour pouvoir se reconstruire.

C'est ouvrir le pardon vis-à-vis de soi-même en permettant à son corps fermé à double tour de pouvoir se libérer, en laissant enfin les larmes couler. C'est oser avec d'autres sortir en Église de son silence coupable en rejoignant pendant trois ans un groupe de paroles de chrétiens séparés divorcés, chrétiens engagés dans la vie de leur Église mais qui vivent leur divorce comme un long chemin de croix.

Ensemble, nous avons cheminé pas à pas, dans une démarche de foi collective et personnelle pour pouvoir cicatrifier nos plaies, redécouvrir en vérité le chemin du pardon, le chemin du sacrement de

Anne JOUDOU/CIRIC



réconciliation et celui de l'eucharistie. »

Ce chemin de salut est possible même si la situation de certains ne leur permet pas l'accès aux sacrements. Car ceux qui sont réconciliés peuvent être les meilleurs témoins de ce cheminement auprès de ceux qui sont dans la même situation. Ce service d'accompagnement des personnes séparées divorcées et de divorcés remariés est un vrai service d'Église et correspond bien au ministère diaconal, car il permet aux personnes de se remettre debout, de se relever, de vivre un chemin de résurrection, d'union à Jésus-Christ mort et ressuscité, même si ce chemin est long et difficile et demande beaucoup de patience aux accompagnateurs. ▀

▀ **Lorsqu'une personne vit une épreuve, elle se replie sur elle-même. Lui proposer de vivre un partage avec d'autres couples, c'est lui donner la possibilité de sortir de sa culpabilité.**

Accompagner les mutati qui



Wilfried GUYOTCIRIC

Diacre du diocèse de Chambéry, Yves Le Bideau livre sa réflexion, au croisement de son expérience professionnelle et en pastorale familiale.

Tantôt encensée, idéalisée, présentée comme le passage obligé de tout accomplissement personnel, tantôt malmenée, dénigrée, stigmatisée comme lieu de violence ou d'irresponsabilité (le projet de sanctionner l'absentéisme scolaire en est le plus récent exemple), la famille est devenue le lieu de tous les paradoxes.

Mon expérience de pastorale familiale et de magistrat m'a placé au croisement de cette ambiguïté : témoin auprès des couples, dans la préparation au mariage, de tout ce que la famille peut porter de joie, d'amour, d'idéaux partagés, d'espérance, mais témoin aussi, dans mon métier de juge des enfants, des déchirements familiaux, avec tout ce qu'ils peuvent produire de souffrance, de rancœur, de désespoir, de violence.

La famille tangué, et elle tangué d'autant plus qu'elle n'échappe pas aux bouleversements qu'induisent la mondialisation et la biotechnologie. Sa mutation met en question ce qui apparaissait hier comme l'évidence : qu'est-ce qu'être parent ? qu'est-ce qu'une famille ? qui est légitimé à porter l'autorité sur les enfants mineurs ? Dans ce climat d'incertitudes, la multiplication des ruptures conjugales, associée à d'autres facteurs sociaux ou personnels, fragilise la famille.

▲ **Le dénigrement mutuel des parents devant les enfants s'avère particulièrement destructurant pour leur évolution psychique.**

ons bouleversent la famille

L'enfant, première victime de la fragilisation de la famille

Lorsque l'un des parents n'est plus là pour faire tiers, le risque pour l'enfant est de former comme un couple avec le parent restant, devenant parfois son confident, voire « son protecteur » s'il est dépressif ou alcoolique ; de là vient souvent « l'enfant tyran » qui, prenant l'ascendant sur ses géniteurs dans un rapport d'autorité inversé, peut aller jusqu'à devenir violent envers eux. Parfois même, ce « couple » devient « unaire », le parent se confondant avec son enfant dont il ignore les besoins propres ; l'enfant ne peut plus s'individualiser, accéder à la vie sociale, il devient prolongement du corps de l'autre.

Il arrive aussi que le danger ne vienne pas d'un parent absent ou d'un autre trop envahissant, mais de la violence de leur conflit. Le dénigrement mutuel des parents devant les enfants, négation de l'amour qui leur a donné la vie, s'avère particulièrement déstructurant pour leur évolution psychique.

L'enjeu essentiel de la famille, on le voit, c'est donc l'humanisation du « petit d'homme » et cette humanisation n'est pas sans risques. Dès lors, l'Église, par son engagement de terrain, notamment à travers la pastorale familiale, mais aussi par ses prises de position institutionnelles, a, me semble-t-il, un rôle important à jouer et une responsabilité particulière dans l'accompagnement des mutations actuelles qui bouleversent la famille. ▀

Documentations

Mouvements et associations spécialisés :

- Chrétiens divorcés, chemins d'espérance : www.chretiensdivorces.org (revue) ;
 - Cana Espérance : www.chemin-neuf.org/spip/spip.php?article31 ;
 - Communion Notre-Dame de l'Alliance : www.cn-da.org ;
 - Renaissance : www.renaissance-femmes.asso.fr ;
- Ces sites indiquent de nombreux ouvrages.
À signaler : X. Lacroix, *La Croix* du 30 septembre 2009, *Divorcés et remariés, une proposition.*

Ordonner diacre un homme divorcé ?

Quelques évêques français ont ordonné diacres des hommes séparés ayant fait le choix clair de ne pas se remarier. Si le droit canonique ne l'interdit pas expressément, les instances de la Curie consultées sur le sujet y sont défavorables. La conférence des évêques d'Allemagne a décidé, quant à elle, ce qui suit.

Déjà la rupture selon le droit civil, d'un mariage valide selon le droit de l'Église – et pas seulement le remariage – peut conduire l'évêque diocésain, après avoir bien pesé tout ce qui est en jeu dans le cas particulier, à ne pas admettre un postulant au diaconat permanent, respectivement à mettre fin au ministère d'un diacre permanent. L'évêque diocésain peut aussi, dans un cas particulier, agir autrement.

Au-delà de la nécessaire prudence, la question essentielle est peut-être : de quoi un homme devenu diacre, qui vit cette situation douloureuse dans la fidélité à son engagement premier, est-il témoin, au nom de l'Église constituée de pécheurs pardonnés ?